L'exposé de M. Georges Bonnet à la Commission des Finances

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les majorations portant sur les contributions directes, l'enregistrement et le timbre donnent 2.940 millions, les relèvements des taxes indirectes, 2.140 millions, sans qu'il ait été touché à aucune denrée de grande consommation. Les douanes représentent 1.500 millions, les tabacs 800 millions, les P.T.T. 695 millions.

Parlant des mesures prises contre la fraude, le ministre a commenté notamment la disposition instituant le bordereau de coupons.

C'est la première fois qu'entre en vigueur un système de contrôle des revenus mobiliers efficace. Le ministre a montré les avantages que présente le relevé de coupons par rapport à la carte d'identité fiscale. Celle-ci eût été pour les porteurs une sujétion constante et une source d'ennuis et de formalités en cas d'oubli ou de perte de la carte. Elle aurait obligé l'administration à des recherches longues et nombreuses dans les établissements payeurs. Aucune vexation ni tracasseries pour le porteur avec le relevé de coupons qui facilite par ailleurs la tâche de l'administration. Des instructions très larges dans leur esprit ont été données pour l'application effective du système.

LE PROJET DE BUDGET DE 1938

DÉPENSES

Grâce à l'effort fiscal réalisé, le ministre a pu établir un projet de budget de 1938 en équilibre réel.

Analysant les dépenses il a indiqué que conformément à l'engagement qu'il avait pris il a renoncé toutes dépenses nouvelles. Cependant sur beaucoup de points des augmentations de crédit ont été rendues nécessaires par la hausse des prix. A cet égard les dépenses de matériel et de fonctionnement des services ont été calculées de façon minutieuse. D'ailleurs, le budget a été arrêté en septembre. Depuis cette date, les prix de gros ont légèrement fléchi, sous l'influence de la baisse des marchés mondiaux et l'indice se retrouve cette semaine à 611 contre 615 en septembre. La hausse des prix de détail et du coût de la vie est restée inférieure à celle des prix de gros. Les évaluations arrêtées en septembre ont donc une base sérieuse.

Dans un souci de sincérité, ont été augmentés les crédits de la dette viagère (623 millions), du fonds de chômage (280 millions) et d'assistance (121 millions) pour tenir compte des résultats constatés au cours des dernières années.

Les crédits de la dette publique accusent également une augmentation de 507 millions auxquels il faut ajouter 253 millions nécessités par la suppression du prélèvement de 10 % sur les rentes en faveur des personnes physiques. Un effort considérable est fait également dans le budget ordinaire pour la défense nationale dont les crédits sont en augmentation de 1.372 millions.

En fin de compte, les dépenses qui se montent à 52 milliards 179 millions ont été arrêtées dans un esprit de stricte économie et d'accord avec les différentes administrations.

RECETTES

En ce qui concerne les recettes, le ministre a exposé en détail à la Commission les méthodes d'évaluation qu'il a employées. Il devait tenir compte à la fois des augmentations de taux et des nouvelles conditions monétaires. Exceptionnellement la règle de la pénultième n'a pas été retenue cette année en raison des circonstances monétaires qui eussent affecté la période de base.

Pour se rapprocher de la réalité on a pris les recouvrements des six premiers mois de 1937 et en y a apporté les corrections nécessaires en raison de l'évolution probable des indices. Cette méthode a conduit, pour les impôts indirects, à un accroissement de produits de deux milliards soit 7 % seulement.

Pour les impôts directs, il a été tenu compte des augmentations de revenus entre 1936 et 1937, augmentations fondées tant sur les émissions de rôles de l'année en cours que sur la marche ascendante des recouvrements. Au total les recettes ont été arrêtées à 53.781 millions.

Le projet de budget de 1938 présente ainsi un excédent de 1.600 millions, mais le ministre avait annoncé qu'une très importante fraction de cet excédent serait affectée au rajustement des dépenses de personnel.

C'était là d'ailleurs une question de gouvernement dont le Conseil des ministres a délibéré il y a quinze jours.

Pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires

Il a décidé de proposer au parlement le vote d'un crédit de 1.300 millions pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires, des retraités et des victimes de la guerre. Le ministre a donné à la commission quelques détails sur la répartition de cette somme en marquant les avantages substantiels accordés aux modestes fonctionnaires depuis 1930, époque où les indices moyens étaient pourtant plus élevés qu'aujourd'hui.

Un effort parallèle sera fait pour les cheminots et les personnels des grandes collectivités, comme le département de la Seine et la ville de Paris. Le projet sera soumis au parlement dès sa rentrée et le gouvernement demandera que les mesures aient effet à compter du 15 novembre.

Le compte des investissements en capital

Le ministre a ensuite abordé le compte des investissements en capital qui groupe les dépenses exceptionnelles de défense nationale et les crédits des grands travaux civils.

Les programmes d'armement ont été arrêtés après une étude approfondie. Ils s'élèvent, pour 1938, à 11.260 millions, soit 1.800 millions de plus qu'en 1937 ; la répartition en a été faite en Conseil de gouvernement entre les départements intéressés selon le degré d'urgence de chaque catégorie d'armement. En ce qui concerne les grands travaux civils, les difficultés de trésorerie avaient conduit à stabiliser, dès le mois de mai, le rythme d'exécution des travaux. Néanmoins, les administrations disposent d'une somme de 1.100 millions pour les engagements nouveaux. Le crédit vient d'être réparti et permet de continuer les projets les plus urgents intéressant l'équipement rural, les constructions scolaires et la vicinalité.

La Trésorerie depuis le mois de juin

Répondant ensuite au désir qu'avait manifesté la commission d'être éclairée sur la situation de la trésorerie, le ministre des Finances a montré l'amélioration intervenue depuis le mois de juin 1937. Les recouvrements d'impôts ont confirmé les prévisions et ont permis de faire face presque intégralement aux dépenses du budget ordinaire.

Parlant ensuite des charges du Trésor, le ministre a rappelé qu'après avoir évalué celles-ci, lors de son arrivée, il avait jugé nécessaire de demander une marge d'avances de quinze milliards à la Banque de France, dont 1.700 millions ont été utilisés pour l'échéance du 1er juillet. Le ministre avait d'ailleurs déclaré que cette avance serait sans doute indispensable pour couvrir les besoins jusqu'à la fin de l'année. Or, depuis le 2 juillet, alors que les échéances de juillet à octobre inclus représentaient quinze milliards environ, il n'a été prélevé sur les avances que trois milliards seulement. Le reste a pu être couvert grâce à des opérations de crédit et à des émissions diverses, qui témoignent du redressement du crédit public. Notamment l'échéance massive de 5.400 millions a été couverte grâce à deux opérations successives de consolidation qui ont pleinement réussi. Des émissions ont pu être lancées avec succès pour le Métropolitain, et le Crédit national, qui a eu lieu la semaine dernière, a été couvert en trois jours. De même, l'emprunt récemment émis en Suisse a été souscrit avec empressement. Le ministre précise que cet emprunt n'a pas comporté de garantie spéciale comme il en avait été prévu dans le passé pour les opérations du même genre.

Enfin, la reprise des souscriptions de bons du Trésor a donné à la trésorerie une aisance supplémentaire.

Les perspectives de la Trésorerie

Le ministre a indiqué que le Trésor est assuré des ressources nécessaires pour faire face à ses besoins jusqu'à la fin de l'année. Il a rappelé, au surplus, que la marge disponible à la Banque de France était supérieure à 10 milliards et a exprimé la conviction qu'il n'aurait pas à y recourir pour les échéances normales du Trésor. Passant aux perspectives du Trésor pour 1938, le ministre a fait l'exposé des besoins d'emprunt, besoins qui ont été limités au maximum grâce au décret du 30 juillet 1937. Il a montré que les émissions propres du Trésor ne dépasseront vraisemblablement pas 15 milliards rapprochant ce chiffre du montant des amortissements soit 4 milliards.

Il estime que ces sommes doivent pouvoir être aisément fournies par l'épargne. Certes, il subsiste les besoins d'emprunts des collectivités, chemins de fer, ville de Paris. Mais à la suite des mesures d'assainissement intervenues le crédit de ces collectivités se trouve fortifié et leur permettra de s'adresser directement au marché sans solliciter comme par le passé les avances du Trésor.

Conclusion

Le ministre a conclu en soulignant que les signes d'amélioration qu'il a développés devant la commission ne doivent pas faire oublier la fragilité de la situation. Si la stabilité relative de la monnaie n'était pas assurée, les heureuses conséquences des mesures intervenues seraient vite effacées.

Il importe donc de continuer la politique prudente qui a prouvé son efficacité. Le ministre a enfin insisté sur la nécessité de développer l'activité économique du pays par un effort de la Nation tout entière en vue d'accroître la production. En terminant il a demandé aux membres de la commission de l'aider à poursuivre sa tâche afin d'assurer le redressement durable de nos finances.

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De nombreuses questions sont à l'ordre du jour de ces réunions.

Dans l'ordre intérieur, on s'occupera tout d'abord de la reprise des travaux parlementaires. La date de la rentrée des Chambres, déjà arrêtée en principe, sera officiellement fixée au mardi 16 novembre. A ce sujet, M. Camille Chautemps, président du Conseil, a rendu visite hier, à M. Jeanneney, président du Sénat. Il a ensuite conféré par téléphone, avec M. Herriot.

La question de la prolongation de l'Exposition en 1938, sera également examinée et M. Chapsal, ministre du Commerce, mettra ses collègues au courant des débats qui se sont déroulés sur sa requête au comité international des expositions.

M. Albert Sarraut, ministre d'Etat, qui est, comme l'on sait, à la tête du Comité de coordination de l'Afrique du Nord, rendra compte au Conseil, des décisions qui auront été prises au cours des deux réunions de cette conférence.

M. Georges Bonnet, qui doit venir, dès cet après-midi, devant la commission des Finances de la Chambre, fournir quelques explications d'ordre budgétaire, donnera également à ses collègues du gouvernement quelques renseignements sur l'état de la trésorerie.

Une interpellation

Paris, 3. — M. Rauzy, député de l'Ariège, conseiller général de Tarascon, interpellera le gouvernement, à la rentrée des Chambres, sur les mesures qu'il compte prendre pour venir en aide aux populations pyrénéennes éprouvées par les inondations des 4 et 29 octobre.

M. PIERLOT RENONCE A CONSTITUER LE CABINET BELGE

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Mercredi après-midi, M. Pierlot a eu des entretiens avec les délégués libéraux et catholiques. Dans la soirée, il a reçu la délégation du bureau du parti ouvrier belge qui venait d'avoir une longue et décisive réunion.

A l'issue de cette entrevue avec les mandataires socialistes, M. Pierlot a remis à la presse le communiqué suivant :

« Le bureau du parti ouvrier belge constate que la combinaison ministérielle envisagée par M. Pierlot se présentait dans des conditions telles qu'elle ne rallierait pas dans une mesure suffisante l'appui du P.O.B.

» Dans ces conditions, M. Pierlot a renoncé à former un gouvernement d'Union Nationale et ira, ce jeudi matin, rendre compte au Roi de l'échec de sa mission.

» Il n'est pas inutile de le souligner, l'attitude du P.O.B. ne peut pas être interprétée comme un acte d'hostilité ou de méfiance à l'égard de la personne même de M. Pierlot. En réalité, les socialiste ont déclaré qu'il leur était impossible de collaborer à un Gouvernement tri-partite alors que l'un des futurs partis gouvernementaux, le parti libéral, était opposé aux points essentiels du programme socialiste, programme qui n'est dans ses lignes générales, que la continuation de celui du gouvernement Van Zeeland.

» Le Roi reprendra donc ses consultations jeudi ».

L'OUVERTURE de la Conférence du Pacifique

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Spaak a regretté ces refus du Japon et de l'Allemagne. Mais en ce qui concerne cette dernière, se basant sur la note verbale que le gouvernement allemand a adressée le 28 octobre à la légation de Belgique à Berlin, M. Spaak espère que son refus n'est pas absolu et qu'il est inspiré par certaines circonstances particulières susceptibles de se modifier. Quant à l'abstention du Japon, elle place la conférence devant une très réelle difficulté.

« Dans mon esprit, a ajouté M. Spaak, la présente conférence ne doit nullement se considérer comme une sorte de tribunal international devant lequel le Japon serait sommé de comparaître et de s'expliquer, dans des conditions incompatibles avec sa dignité et son honneur, ce que nous voulons, c'est accomplir une œuvre de conciliation et de paix sans parti-pris et sans passion, en tenant compte de tous les intérêts légitimes en présence.

» Pensons à tout un peuple qui traverse une effroyable épreuve ; ce que nous voulons c'est rétablir la paix et le droit. Nous pensons qu'il n'y a pas de difficultés, pas de conflits entre les peuples, qui ne puissent être réglés par la conciliation, la médiation ou l'arbitrage. Un peuple qui s'explique devant les autres peuples, qui renonce à employer la force, qui a confiance dans sa cause, n'est pas un peuple qui s'humilie, mais un peuple qui se grandit. »

En terminant, M. Spaak a invité les membres de la conférence à faire tout ce qui leur sera possible pour ne pas décevoir l'espoir de paix de l'humanité.

« Une coopération peut s'établir entre les deux pays », estime M. Norman Davis

M. Norman Davis, premier orateur inscrit dans la discussion générale, a pris la parole à 11 h. 30. Il a déclaré tout d'abord que les hostilités qui se déroulent actuellement en Extrême-Orient intéressent toutes les nations, car les conflits armés diminuent la confiance que les peuples peuvent avoir dans les traités. De plus, ces conflits réduisent le niveau de vie de toutes les nations et il importe en conséquence d'y remédier et d'en supprimer les causes.

M. Norman Davis estime que les politiques économiques à tendances autarchiques de certaines puissances finissent par créer des conditions générales qui peuvent constituer une menace pour la paix ; c'est pourquoi il convient de ne négliger aucun effort constructif en vue de rendre impossible le recours à la force armée.

L'orateur, après avoir rendu hommage aux résultats industriels et autres réussis par le Japon au cours des dernières décades, a souligné que la Chine a également réussi des réalisations qui justifient la confiance mise en elle par les signataires du traité des neuf puissances. Il a montré combien les hostilités en Extrême-Orient étaient préjudiciables au commerce international et il a conclu :

« La conférence sera probablement d'accord pour insister auprès de la Chine et du Japon afin qu'ils recourent désormais à des moyens pacifiques. Nous croyons qu'une coopération peut s'établir dans ce but entre les deux pays et que cette coopération doit être développée dans une amitié et une confiance réciproques. Ce n'est pas seulement dans leur intérêt qu'on doit souhaiter cette coopération, mais encore dans celui de toutes les nations. »

« Les signataires du traité de Washington sont tenus de rétablir la paix », rappelle M. Eden

Après M. Norman Davis, M. Eden a affirmé que le maintien de la paix est une question d'intérêt vital pour tous les pays. Quant au rétablissement de la paix en Extrême-Orient, c'est non seulement un devoir moral, mais les signataires du traité de Washington y sont tenus par ce même traité.

M. Eden a regretté ensuite l'absence du Japon, mais a ajouté qu'elle ne devait pas ralentir les efforts de la conférence. A son avis, on ne peut pas mettre en doute le droit qu'ont les membres de la conférence de se réunir.

« On ne doit pas désespérer, a-t-il dit, en terminant, si les perspectives de réussite sont assez maigres. Ce sont les difficultés qui doivent stimuler nos énergies. Le gouvernement du Royaume Uni est prêt à fournir sa collaboration la plus complète à l'œuvre que nous entamons aujourd'hui. »

LA DÉCLARATION DE M. YVON DELBOS

M. Yvon Delbos, dans le discours qu'il a prononcé, ce matin, devant la Conférence du Pacifique, a dit notamment :

« Il s'agit de mettre fin à un conflit qui nous dicte d'impérieux devoirs : devoir d'humanité d'abord, parce que nous ne saurions rester impassibles devant les atrocités qui s'accumulent en Extrême-Orient ; nous en deviendrions les complices si nous ne cherchions par tous les moyens à arrêter les massacres où nul n'est épargné et qui révoltent à la fois le cœur et la raison.

Devoir de sauvetage, parce que nous avons à défendre non seulement des intérêts légitimes, mais encore et surtout la paix générale que menace toute guerre où qu'elle éclate.

Devoir, enfin, de solidarité et de justice, parce que nous sommes tous intéressés à la sauvegarde des règles sur lesquelles repose l'existence même de la civilisation ».

M. Delbos a souligné ensuite la nécessité du respect des engagements que l'on a pris et a dit son ferme espoir de voir la Conférence trouver, en s'appuyant sur le traité des neuf puissances, l'issue pacifique qu'elle cherche avec une volonté unanime.

Puis le ministre a rappelé que le traité avait pour objet le respect de l'intégrité et de l'indépendance de la Chine. Il est persuadé qu'il n'est dans la volonté d'aucun des membres de la Conférence de ne pas considérer comme toujours valable les engagements souscrits en 1922.

En ce qui la concerne, la France entend y rester fidèle et elle estime qu'il convient d'étudier les bases d'un règlement qui s'en inspire permettant ainsi à la Chine et au Japon de déposer les armes et, par des négociations amiables, de reprendre leur place dans l'œuvre commune de la paix.

Il n'est pas de différend que la bonne volonté ne parvienne à résoudre. En fournissant aux deux parties l'occasion de s'entendre dans des conditions honorables et justes, la Conférence répondra aux espoirs que met en elle la confiance universelle, qui est d'ailleurs son plus sûr appui.

« Si, comme je l'espère, a dit M. Delbos en terminant, nous parvenons à arrêter la guerre en Extrême-Orient, nous n'aurons pas seulement sauvé dans l'immédiat d'innombrables vies humaines, empêché des ruines et des désastres, nous aurons aussi donné un exemple qui portera ses fruits par ailleurs. Dans une série d'épreuves que traverse le monde, ce sera le signal du redressement nécessaire. Si les déchaînements de la guerre sont contagieux, les réussites de la paix ont, elles aussi, d'incalculables répercussions ».

« Il faut inviter les deux parties à prendre contact directement », estime le délégué italien

M. Aldovrandi, délégué italien, a déploré ensuite la lutte acharnée que se livrent deux pays amis de l'Italie. Le gouvernement fasciste désire que cette lutte meurtrière prenne fin dans des conditions telles qu'elle ne puisse jamais plus se rallumer. Il ne s'agit pas de rechercher une solution transactionnelle, mais une solution nette. Il faudrait donc obtenir la collaboration des deux parties directement intéressées.

Puis l'orateur, parmi les causes intérieures du conflit d'Extrême-Orient, demande que l'on tienne compte de celles qui ne sont pas autochtones, qui ne correspondent pas aux traditions millénaires d'un pays comme la Chine, qui a toujours eu ses bases solides sur deux institutions : la famille et la propriété, ou qui cherchent, pour des fins cachées, à troubler les relations entre des populations qui devraient, au contraire, s'entendre et se comprendre.

« Le gouvernement fasciste, a conclu M. Aldovrandi, doit formuler toutes réserves quant aux résultats d'une Conférence qui, quels que soient les moyens adoptés, ne pourra aboutir qu'à des réalisations platoniques et en donnant une nouvelle preuve d'impuissance si l'on ne tient pas compte des réalités que j'ai indiquées.

» La seule chose utile est d'inviter les deux parties à prendre contact directement entre elles, après quoi nous n'avons plus rien à faire ».

La séance a été ensuite suspendue à 12 h. 50 et renvoyée à 16 h. 30.

M. Yvon Delbos s'est entretenu avec M. Eden

Bruxelles, 3. — M. Yvon Delbos et M. De Tessan, ministre et sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, se sont rencontrés à déjeuner après la séance de la conférence avec M. Eden et M. Malcolm Macdonald, ministre des Colonies Britanniques.

L'entretien s'est prolongé jusqu'à 15 h., environ.

Les ministres des Affaires étrangères français et anglais se rencontreront de nouveau ce soir à un dîner auquel ils prendront part, seuls avec M. Norman Davis, délégué américain.

La déclaration de M. Litvinoff

La conférence du Pacifique a repris ses travaux à 16 h. 40.

M. Litvinoff parle le premier. Il remarque que le problème soumis à la conférence a été déjà discuté à Genève. Le gouvernement soviétique n'a pas de nouvelles déclarations à faire. La difficulté est de passer de l'idée de lutte contre l'agresseur aux méthodes susceptibles d'assurer la paix.

D'autre part, il ne faut pas qu'une conférence devienne un outil entre les mains de l'agresseur. Il est facile de gagner un succès momentané en disant à l'agresseur : « Prenez votre butin » et à l'agressé : « Aimez votre agresseur qui n'abuse pas de sa victoire ». Dès qu'on quitte la voie directe, l'agresseur met à profit les divergences existant entre les amis de la paix, cependant la cohésion contre l'agresseur est plus que jamais nécessaire.

Enfin, le délégué de l'U.R.S.S. espère que les propositions de la conférence permettront de conclure une paix « qui punira l'agresseur et prévindra l'agression dans d'autres pays du monde ».

M. Wellington Koo définit la situation créée par l'agression japonaise

Ensuite, M. Wellington Koo définit la situation créée par l'agression japonaise. Le refus du Japon de participer à cette conférence montre que sa conscience n'est pas claire et prouve son mépris de ses obligations puisque cette consultation était prévue au traité des Neuf Puissances.

L'une des raisons de Tokio pour justifier sa politique en Chine est de dire qu'il existe des sentiments anti-japonais dans ce pays mais « c'est une conséquence naturelle de la politique japonaise. Le peuple chinois n'a pas de sentiments inamicaux à l'égard du peuple japonais mais s'oppose fermement à sa politique de violence ».

« D'autre part, le Japon a prétendu que le gouvernement chinois avait été sous l'influence des éléments communistes chinois alors que depuis dix ans il les a toujours combattu. On a aussi prétendu que le Japon voulait coopérer avec la Chine. Si tel est son objet affirme le délégué chinois, Le Japon a « adopté la plus extraordinaire méthode pour l'atteindre ».

LE CONGRÈS DES CHOMEURS du Nord et du Pas-de-Calais, à Lille

UNE DÉLÉGATION A ÉTÉ REÇUE PAR M. J. LEBAS, MINISTRE DES P. T. T. ET PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

LA DÉLÉGATION DES CHOMEURS DEVANT LA PRÉFECTURE.

M. LEBAS, président du Conseil général du Nord a reçu ce matin à 10 h., une délégation conduite par M. LELOIR, de Caudry, et présentée par M. RAMETTE, député du Nord, conseiller général. La délégation comprenait MM. Leloir, de Caudry ; Raschia, de la région des chômeurs du Nord et du Pas-de-Calais ; Franson, du Centre de liaison des chômeurs de France ; Copin, de Fourmies ; Luchier, d'Armentières ; Gaspard, de Douai ; Morel, de Calais ; Masurier, de Boulogne ; Reys, de Lille ; Catteau, d'Hem ; Lagache, de Valenciennes.

M. RASCHIA développa le cahier de revendications des chômeurs, particulièrement la question de l'augmentation de l'allocation, la suppression du demi-salaire, les grands travaux, la retraite des vieux, le fonds national de chômage.

M. LELOIR insista pour que les jeunes et les femmes seules puissent toucher l'allocation principale et que le Département et l'Etat prennent à charge la totalité des secours d'hiver pour que tous, sans exception, puissent en bénéficier sans être contraints d'y ajouter un supplément.

M. LAGACHE, de Valenciennes, demande qu'il ne soit tenu aucun compte des ressources entrant dans le ménage et que le plafond soit élevé de 2 à 3.000 francs.

M. LEBAS répondit que le Conseil examinerait avec attention toutes ces revendications ; par contre, pour la question de l'augmentation, le président déclara que sitôt la rentrée des Chambres, la question serait posée aux ministres du Travail et des Finances à seule fin que ceux-ci votent par décret l'augmentation tant attendue par l'ensemble des victimes de la crise.

Le Congrès régional des chômeurs examinera les déclarations de M. Lebas pour y donner les suites qu'elles comportent.

La première journée du Congrès

Le Congrès se réunit à 14 heures, dans la salle du sous-sol du Palais de la Bière, devant de nombreux délégués. La réunion avait été mise sous la présidence d'honneur du chômeur Frisch, tué à Paris au cours d'une manifestation aux chantiers de l'Exposition, et sous la présidence effective de M. Leloir. Sur l'estrade avaient pris place, en outre, MM. Legris, Morel et Raschia.

De nombreux orateurs prirent tour à tour la parole, disant la triste situation dans laquelle se trouvent actuellement les sans-travail.

M. FRANSON, du Centre de liaison des chômeurs de France, fit un bel exposé, indiquant pourquoi l'action des chômeurs doit être coordonnée sur le plan national si l'on veut que son action auprès du gouvernement soit efficace.

Demain, deuxième journée du Congrès. A 8 h. 30, réunion des congressistes au Palais de la Bière.

LA GRÈVE D'AVERTISSEMENT DES SERVICES PUBLICS N'AURA PAS LIEU

C'est du moins le sens de l'appel que les délégués lancent à leurs camarades après leur entretien avec M. Marx Dormoy

Paris, 3. — M. Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, a reçu, ce matin, une délégation des employés municipaux et du personnel des hôpitaux, qui était conduite par M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., M. Buisson, secrétaire général adjoint, et M. Charles Laurent, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires. Le ministre et les membres de la délégation ont examiné les revendications du personnel.

M. Marx Dormoy, à l'issue de cette entrevue, s'est rendu auprès de M. Chautemps, président du Conseil, qu'il a mis au courant de cette question. Le ministre de l'Intérieur compte revoir dans l'après-midi les délégués qu'il a reçus ce matin.

Un communiqué des délégués des employés

Paris, 3. — Ainsi que nous l'avons indiqué, M. Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, a reçu à nouveau cet après-midi les délégués des employés des services municipaux et des services de santé. A l'issue de cet entretien, ceux-ci ont donné connaissance du communiqué suivant :

« Des entretiens ont eu lieu ce jour au ministère de l'Intérieur entre le ministre, assisté du directeur des affaires départementales et communales et une délégation composée de MM. Léon Jouhaux et Buisson, secrétaire général et secrétaire adjoint de la C. G. T. ; les membres du bureau confédéral du personnel des services publics et des services de santé considérant les engagements pris par le ministre de l'Intérieur, en accord avec ses collègues du gouvernement, qui apportent les garanties quant aux revendications qui ont été formulées, la C. G. T. et les délégués des services publics invitent les syndicats à surseoir au mouvement en leur demandant, toutefois, de rester en état d'alerte pour agir, si les promesses faites n'étaient pas tenues ; comptent sur l'esprit de discipline de tous. Il sera en même temps une manifestation de la force ouvrière. »

Ce que dit le bureau fédéral

Le bureau fédéral des services publics et des services de santé, après son entretien avec M. Marx Dormoy a communiqué à la presse les précisions suivantes :

« Les statuts-type élaborés par la commission paritaire nationale vont être transmis au Conseil d'Etat dans le moindre délai et seront ensuite adressés aux préfets pour être ensuite communiqués aux municipalités.

» Le gouvernement a également promis aux membres de cette délégation d'intervenir, dès la rentrée des Chambres, pour que les textes concernant les commissions paritaires départementales et modifications à apporter à la loi du 12 mars 1930 (stabilité de l'emploi) viennent le plus rapidement en discussion.

» Il a été entendu également que les travaux de la commission spéciale chargée d'élaborer le règlement national de retraites se poursuivront avec célérité, de manière qu'un texte législatif puisse être déposé avant la fin de l'année.

» Le ministre de l'Intérieur recevra dans le courant du mois une délégation du Comité national qu'il doit convoquer incessamment. »

Les patrons charbonniers parisiens ont déclenché le lock-out

Paris, 3. — A la suite de la grève de 24 heures, déclenchée hier par les ouvriers charbonniers, les patrons ont décidé pour aujourd'hui un lock-out. Du côté ouvrier, on fait remarquer que ce lock-out n'est pas général et, du côté patronal, on indique que si ce lock-out n'a pas revêtu plus d'ampleur, c'est que les petits patrons ont été laissés libres de poursuivre leur activité. Les ouvriers charbonniers tiendront, cet après-midi, un meeting à la Maison des Syndicats, rue de la Grange-aux-Belles.

LA SITUATION DÉLICATE DU TEXTILE NORDISTE

M. Chautemps a reçu M. Thiriez, président du Syndicat patronal

Paris, 3. — M. Camille Chautemps a reçu ce matin, à l'Hôtel Matignon, M. Thiriez, président du syndicat patronal des textiles du Nord, venu l'entretenir de la situation délicate dans laquelle se trouve cette industrie.

LA GRÈVE DES MINEURS DU BORINAGE EST TERMINÉE

A la suite d'un accord survenu avec les patrons, les houilleurs des charbonnages borains en grève ont repris le travail jeudi matin. La grève est donc terminée.

Vient de paraître

notre ALMANACH

pour 1938

AMUSANT INTÉRESSANT

En vente partout

2 fr. 50 | Par Poste 3 fr. 10 | 2 fr. 50

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 4 novembre 1937. — 306e jour de l'année. — Soleil : lever à 6 h. 44 ; coucher à 16 h. 25. — Lune : lever à 8 h. 04 ; coucher à 16 h. 58.

Aujourd'hui : saint Modeste. — Demain saint Théotime.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 3 novembre à 17 h. : 5 mm. — Thermomètre : fronde 10° ; minima 6.3 ; maxima 13.7.

Etat hygrométrique : 97. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. : néant. — Direction du vent : Sud, force faible. — Direction des nuages : pas d'observation. — Etat du ciel : couvert, brouillard.

Prévisions pour aujourd'hui : couvert, brumeux, rares éclaircies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord. — Couvert et brumeux, rares éclaircies l'après-midi ; Vent variable, faible, secteur Est dominant. Le minimum de température sera en faible baisse sur celui de la veille.

Calendrier Historique

4 novembre

1493. — Christophe Colomb découvre la Guadeloupe, qu'il appelle ainsi à cause de la ressemblance de ses montagnes avec la Sierra espagnole de Guadalupe.

1731. — Naissance à Dresde de Marie-Josèphe de Saxe, future dauphine de France, qui sera la mère de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X.

1847. — Mort du compositeur allemand Félix Mendelssohn-Bartholdy. Ses « Romances sans paroles », le « Songe d'une nuit d'été » sont des œuvres remarquables. Il était né en 1809.

1856. — Mort du peintre d'histoire Paul Delaroche. « La mort d'Elisabeth », « L'assassinat du duc de Guise » et « Les Girondins » comptent parmi ses meilleurs tableaux. Le plus populaire, assurément, est consacré aux « Enfants d'Edouard ».

1883. — L'expédition française du Tonkin, sous le commandement de l'amiral Courbet, s'empare de la place forte de Ninh-Binh.

1898. — Le gouvernement français ordonne au profit de l'Angleterre l'évacuation de Fachoda que la mission Marchand occupait depuis quatre mois.

1911. — Un accord franco-allemand est notifié aux puissances. Il donne à la France le protectorat politique du Maroc et un petit territoire du Cameroun, dit, à cause de sa forme, « le bec de canard ». La France cède en échange à l'Allemagne des territoires situés dans le Moyen-Congo, grands comme la moitié de la France, avec une population approximative d'un million d'habitants.

1914. — L'ennemi se replie sur la rive droite de l'Yser, abandonnant de nombreuses pièces d'artillerie enlisées.

Sur plusieurs points du Caucase, les troupes russes sont entrées en Turquie.

1918. — L'Autriche vaincue, conclut un armistice.

1924. — Calvin Coolidge qui, étant vice-président des Etats-Unis, avait succédé constitutionnellement au président Harding, décédé le 2 août 1923, est réélu, en son nom personnel, à la présidence des Etats-Unis pour une période de quatre années à courir du 4 mars 1925.

1924. — Mort du musicien français Gabriel Fauré, auteur de pièces religieuses et symphoniques d'une inspiration délicate et d'une remarquable distinction de forme.

UN ACCIDENT MORTEL AUX MINES D'ANZIN

UN OUVRIER MINEUR A LA TÊTE BROYÉ ENTRE DEUX WAGONNETS A LA FOSSE AUDIFFRET.

Un pénible accident s'est produit mercredi soir à la Fosse Audiffret des Mines d'Anzin, qui coûta la vie à un brave ouvrier mineur qui était à la veille de prendre sa retraite.

Il était environ 18 h. 30, l'ouvrier Zéphirin Bigaillon, 54 ans, se trouvait à l'accrochage 526, lorsqu'il se baissa près d'un wagonnet. Malheureusement, juste à cet instant, arrivait une rame. Un tamponnement se produisit et l'infortuné eut la tête écrasée entre deux wagonnets. Quand on le releva il avait cessé de vivre.

Remonté au jour, le corps fut reconduit à son domicile, rue Jean Duez à Hornaing. La victime laisse une veuve sans enfant.

UNE QUATRIÈME VICTIME DANS L'ACCIDENT DE QUÉVY-le-PETIT

LA FIANCÉE DU CONDUCTEUR, QUI L'ACCOMPAGNAIT, ATTEINTE DE LÉSIONS INTERNES, A SUCCOMBÉ HIER

Nous avons relaté, hier, le terrible accident d'automobile survenu à Quevy-le-Petit, qui a causé la mort de deux hommes cependant qu'un troisième était blessé. On apprend, aujourd'hui, que cet accident a fait une quatrième victime. L'automobiliste, M. Roger Coudert, de Paris, était accompagné de sa fiancée au moment de l'accident. Tous deux devaient, d'ailleurs, s'épouser aujourd'hui. Cette personne étant rentrée immédiatement à Paris par le train, dut à son arrivée s'aliter à la suite du choc qu'elle avait reçu. Ce matin, on apprit qu'elle avait dû être transportée dans une clinique pour y subir d'urgence une grave intervention chirurgicale nécessitée par des lésions internes causées par le choc de l'accident.

DES PARENTS DÉNATURÉS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS PAR LE TRIBUNAL D'AMIENS

Amiens, 3. — Aujourd'hui ont comparu devant le Tribunal Correctionnel, les époux Abel Malard, demeurant à Amiens, rue des Orfèvres, arrêtés dernièrement pour mauvais traitements sur un de leurs enfants âgé de 6 ans qu'ils enchaînaient, rouaient de coups et privaient de nourriture. Ils ont été condamnés, le père à trois ans de prison et la mère à la même peine mais avec sursis.

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX DU NORD N'AURA PAS LIEU DIMANCHE

On nous communique : « M. Jean Zay, ministre de l'Education Nationale, ne pouvant se rendre à Lille, dimanche 7 novembre, le Comité de la Fédération des délégués cantonaux du Nord, désireux de ne pas être privé de sa présence pour la célébration de son 10e anniversaire et pour la discussion importante de la réforme de l'Enseignement, a décidé de reporter son Congrès annuel à une date ultérieure.

» En conséquence, l'Assemblée générale de l'Association féminine d'action laïque du Nord, filiale de la Fédération des délégués cantonaux du Nord, est également reportée à la date du Congrès, qui sera ultérieurement annoncée dans la Presse et par circulaire spéciale. — Le secrétaire-général. »

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX